

Urbanisme et environnement alimentaire autour des écoles : une réglementation pour limiter l'implantation des restaurants rapides



Table des matières

Urbanisme et environnement alimentaire autour des écoles : une réglementation pour limiter l'implantation de restaurants rapides	3
I. L'ASPQ et ses partenaires de réalisation : la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP) et le Réseau québécois des Villes et Villages en santé (RQVVS)	4
De l'intérêt suscité aussi à travers le Canada	6
Interventions et retombées médiatiques	7
II. Les membres d'équipes locales des municipalités participantes	10
La ville de Baie-Saint-Paul	10
La ville de Gatineau	10
La ville de Lavaltrie	11
III. Les Bailleurs de Fonds	12
Québec en Forme	12
Agence de la santé publique du Canada (ASPC), section Québec	13
IV. Les membres du comité scientifique	14
V. Les différentes initiatives porteuses de changement et inspirantes au Québec, au Canada et à l'international	15
De nombreuses actions sont réalisées au Canada comme partout dans le monde pour promouvoir de saines habitudes alimentaires	17
En conclusion	19

Crédits

Réalisation

Françoise Mambo, analyste-rechercheur

Coordination

Lucie Granger, directrice générale

Révision

Myriam Lapointe, agente des communications et coordination d'événements

Urbanisme et environnement alimentaire autour des écoles : une réglementation pour limiter l'implantation de restaurants rapides

Au Québec, comme partout dans le monde, avec plus d'un jeune sur cinq présentant un surplus de poids, la problématique de l'obésité chez les jeunes reste préoccupanteⁱ.

La profusion de restaurants rapides, situés principalement à proximité des écoles, explique en partie cette prévalence plus forte du surpoids et de l'obésité chez les jeunesⁱⁱ. Ceux-ci adoptent des comportements alimentaires néfastes pour leur santé. En effet, 30% des élèves de nos écoles secondaires consomment de la malbouffe dans un fast-food au moins 3 fois durant une semaine scolaireⁱⁱⁱ. Plusieurs initiatives sont élaborées pour favoriser la création d'environnements favorables pour l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes. Ces démarches sont soutenues par [l'Organisation Mondiale de la Santé \(OMS\)](#) qui encourage les municipalités à travers le [Guide Urbanisme et Santé : Pour un Urbanisme centré sur les habitants](#)^{iv}.

Près de 2 années s'étant écoulées depuis la fin du projet pilote *Urbanisme et Environnement Alimentaire autour des Écoles*, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), a répertorié les retombées et les avancées positives depuis la parution du Guide «[La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal](#)» auprès :

- I. de nos partenaires de réalisation;
- II. de membres d'équipes locales des municipalités participantes;
- III. des bailleurs de fonds;
- IV. des membres du comité scientifique;
- V. différentes initiatives porteuses de changement et inspirantes au Québec, au Canada et à l'international.

I. L'ASPQ et ses partenaires de réalisation : la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP) et le Réseau québécois des Villes et Villages en santé (RQVVS)

L'ASPQ et la CQPP ont été conviées à 18 rencontres réunissant des intervenants en santé publique, des acteurs du réseau de la santé, ainsi que du monde municipal, ce qui représente en moyenne une présentation à toutes les six semaines. Des présentations orales et par affiche sur le projet «[Urbanisme et environnement alimentaire autour des écoles](#)» se sont ainsi tenues :

- Lors de la 23^e édition du colloque annuel du Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS), les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke, une affiche a été présentée à cette occasion et un kiosque s'est tenu ;
- Le 5 octobre 2011 à l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Lanaudière, ainsi qu'en novembre 2011, lors des Journées annuelles de santé publique (JASP) : une affiche a été présentée à cette occasion et un kiosque s'est tenu pendant les quatre jours de cet événement réunissant plus de 1000 intervenants en santé publique et acteurs du réseau de la santé. Plus de 100 Guides «[La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal](#)» (Guide zone-école) et copies imprimées de l'[affiche](#) ont été distribués ;
- Les 8 et 9 février 2012, lors de la conférence du *Chronique Disease Prevention Alliance of Canada* (CDPAC), une présentation par affiche et une présentation orale intitulée *Zonage et urbanisme favorable à un mode de vie sain* ont été réalisées. L'affiche du projet a été présentée à plus de 40 personnes. Des Guides Zone-école ont également été distribués à la même occasion. L'affiche a reçu un accueil chaleureux et a remporté le premier prix du concours d'affiches dans la catégorie des non-étudiants. Plus de 400 personnes ont assisté à la remise des prix et, par conséquent, ont au moins entendu parler du projet ;
- Des présentations orales ont eu lieu le 14 mars 2012 dans le cadre du Salon organisé par Mirabel en Forme, le 22 mai 2012 à la Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie (où plus de 30 personnes étaient présentes). Suite à cette présentation, la DSP nous a fait part d'un outil qu'elle utilise, permettant de dresser un portrait des environnements municipaux pouvant influencer les habitudes de vie de la population. Une des questions posées vise le zonage municipal et la limitation de la restauration rapide ;
- En Juin 2012, lors de la Conférence annuelle de l'Association canadienne de santé publique (ACSP) à Edmonton, l'affiche du projet a également été présentée ;
- Afin de maximiser l'accès et la visibilité du Guide à travers le Canada et de discuter de son applicabilité au sein des autres provinces, la CQPP a réalisé un [webinaire](#) en septembre 2012, à travers le projet

Collaborative Action on Childhood Obesity (CACO), sur [«Les règlements d'urbanisme : une voie possible pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles»](#), en français et en anglais ;

- Lors de la 4^e Conférence sur les *progrès récents dans la prévention et la gestion de l'enfance et de l'obésité des adolescents: Stratégies et solutions - De la pratique à la politique*, entre le 24 et le 26 octobre 2012, la CQPP a réalisé une présentation par affiche intitulée «Utilisation des règlements d'urbanisme pour limiter la création de fast-food à proximité des écoles, c'est possible!» ;
- Faisant suite à une invitation de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), la CQPP a co-animé en octobre 2012 une présentation intitulée «la santé à la table des municipalités : pistes d'action prometteuses», lors de la 13^e conférence annuelle du loisir municipal. M Alain Roy, directeur des services communautaires de la ville de Rosemère, qui figurait parmi les participants, a annoncé que le nouveau règlement de zonage adopté la même année par la municipalité interdisait les restaurants rapides autour de ses écoles. Nous avons donc investigué la nouvelle pour conclure qu'une première municipalité québécoise avait bel et bien adopté une réglementation ;
- Le 4 décembre 2012 s'est tenue, au Centre de Santé et des Services sociaux (CSSS) de Lanaudière, une présentation du projet ;
- Le 1^{er} février 2013, la Coalition Poids a fait une présentation à la Conférence régionale des élus de Montréal sur différentes actions possibles pour que les choix alimentaires sains soient accessibles dans le cadre d'un atelier de travail sur l'élaboration du Plan de développement du SAM ;
- Dernièrement, Mme Lucie Granger, directrice générale de l'ASPQ, a fait une présentation au sujet du projet zonage lors du [Grand Rassemblement organisé par Québec en Forme](#) les 19 et 20 février 2013 qui réunissait plus de 1000 participants ;
- Le 26 mars 2013, la Coalition Poids a développé une présentation sur le projet zonage dans le cadre d'un cours à la maîtrise sur l'urbanisme et santé à l'Université de Montréal ;
- Les 9, 10 et 11 mai prochains, le sujet sera également développé au cours des Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) sous le thème *Les élus, des citoyennes et des citoyens engagés par madame Pellerin, directrice de la Coalition poids*, et dans le cadre du [25^e colloque du Carrefour action municipale et famille](#) le 25 mai prochain.

De l'intérêt suscité aussi à travers le Canada

Suite au projet pilote et à la diffusion du Guide, plusieurs associations et organismes de santé publique à travers le Canada manifestent de l'intérêt concernant les avancées positives au Québec en matière de réglementation :

- Dans son infolettre de mars 2013 intitulée «Des suivis de santé publique...de l'Association canadienne de santé publique (ACSP)», a diffusé à plus de 5000 personnes, membres et partenaires canadiens et internationaux, le Guide zone-école dans ses versions française et anglaise. Cette large diffusion permettra de sensibiliser un ensemble d'intervenants de différents horizons sur la possibilité d'utiliser le zonage pour limiter la restauration rapide autour des écoles.
- Les membres du conseil d'administration de l'Association pour la santé publique des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont démontré un intérêt pour le concept. Ils utilisent maintenant le Guide dans leur démarche avec les différents acteurs sur leur territoire.
- Le regroupement «[Diététistes en mission](#)» du Nouveau-Brunswick s'intéresse aussi à l'utilisation des règlements d'urbanisme pour améliorer l'offre alimentaire et donc lutter contre le phénomène de l'obésité. Dans le but de contrer ce fléau, l'organisme souhaite améliorer l'environnement alimentaire du grand Moncton et ultimement de toute la province^v.
- La municipalité régionale de York (Sud de l'Ontario) en février 2013, et la Division de la santé publique de la Colombie-Britannique en mars 2013, se sont intéressées aux avancées et suivent l'évolution des travaux au Québec.

Interventions et retombées médiatiques

On remarque un intérêt soutenu autour du thème depuis la diffusion des versions françaises et anglaises du Guide sur les sites web de l'ASPQ et de ses différents partenaires.

- **Le 23 octobre 2012 :** La question du jour dans LaPresse.ca était: Êtes-vous d'accord pour que les municipalités limitent l'implantation de restaurants-minute autour des écoles?» En conclusion, 73 % des répondants étaient favorables et 14 % étaient contre.

- **Le 22 octobre 2012 :**
 1. «[Malbouffe et écoles : les villes peuvent agir](#)», par Marie Allard, journal La Presse, 22 octobre 2012 ;
 2. «[Écoles ciblées sur l'autoroute de la malbouffe](#)», par Marie Allard, journal La Presse, 22 octobre 2012 ;
 3. À l'émission *C'est bien meilleur le matin* discute du fait que La Presse a publié un dossier sur la présence des restos de malbouffe autour des écoles secondaires. Les étudiants soutiennent que l'arrivée de restos près des écoles leur permet de plus facilement se trouver un emploi à temps partiel. Les écoles ne servent pas de malbouffe à la cafétéria. On a remarqué une baisse dans les ventes alors que les élèves sont nombreux à se rendre dans les restos voisins;
 4. Trois-Rivières - Émission *Que la Mauricie se lève*: revue de presse «Les écoles et la malbouffe» ;
 5. Montréal – Émission *Puisqu'il faut se lever, L'actualité selon Arcand* : La Presse se penche sur le prolongement de la 30. Des écoles se retrouveront aux abords de la nouvelle autoroute et le débat sur la proximité des lieux de restauration rapide refait surface ;
 6. Beauce – Émission *Les matins show*, Actualité : La Presse présente un article ce matin sur la malbouffe et les écoles. Un propriétaire de cafétéria propose d'éloigner les restaurants de malbouffe des écoles ;
 7. Québec – Émission *Le show du matin* : La journaliste de La Presse, Marie Allard, se scandalise de l'emplacement du McDonald dans le nouveau secteur de l'autoroute, près des écoles où la malbouffe est retirée;

8. Gatineau – Émission *Que l’Outaouais se lève* : L’Institut de la statistique du Québec a tenu une étude sur la santé des jeunes québécois du secondaire. Les résultats pour l’Outaouais seront présentés ce matin. Il devrait être question de la malbouffe dans ou près des écoles ;
 9. Montréal – Intervention de Madame Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids, à l’émission *RADIO NOON*: A study shows that obesity rates increase when fast food outlets are within 150 meters from a school. Should we set limits or is this a bad way of approaching the issues around obesity? Why should regulations be put in place? Statistics Quebec has just released the results of its investigation into the health of secondary students. What are the highlights of this report?;
- Le 17 octobre 2012, L’Écho de Repentigny : «[Un Mc Donald près de l’école secondaire Félix-Leclerc](#)»;
 - Le 3 mai 2012, Radio Canada (Gatineau) «[Gatineau n’interdit plus la malbouffe près des écoles](#)» ;
 - En février 2012, «[Santé des jeunes](#)», article paru dans le magazine *Le marché municipal* ;
 - En février 2012, « [Le coin lecture - La zone-école et l'alimentation : des pistes d'Action pour le monde municipal](#)», article paru dans le bulletin national d’information d’Investir pour l’avenir ;
 - Une intervention télévisée a eu lieu dans le cadre de l’émission «Confidences», diffusée le 24 février 2013, dans laquelle le Dr Juneau mentionnait au deuxième rang des environnements favorables à l’adoption de saines habitudes de vie, l’utilisation du zonage pour limiter la restauration rapide autour des écoles. Rappelons que le Dr Juneau est co-président d’ACTI-MENU, et membre de l’équipe de Recherche du Centre ÉPIC (Étude Pilote de l’Institut de Cardiologie).
 - Le 24 janvier 2013, Weekly News Brief from IASO (International Association for the study of Obesity) Wales - Chief medical officer proposes junk food ban near schools: The Welsh Chief Medical Officer, Dr Ruth Hussey, has said that banning applications for opening new fast food outlets near schools, as well as keeping children in school at lunchtime and providing them with healthy meals, could help to tackle childhood obesity. Her proposal comes after the Welsh Government published a [Green paper](#) on whether or not a Public Health Bill is needed in Wales.
 - La possibilité d’utiliser le zonage pour limiter la prolifération des restaurants rapides autour des écoles a même été discuté à deux reprises cette année par deux députés de formations politiques différentes à l’Assemblée nationale du Québec. Faisant suite à une rencontre avec la CQPP, M. Léo Bureau-Blouin, député à l’Assemblée nationale, a sondé la question afin de connaître l’opinion des citoyens à l’égard de l’application d’une éventuelle taxe sur la malbouffe et des boissons gazeuses et énergisantes, de même que sur la possibilité d’interdire la vente de malbouffe à proximité des établissements scolaires. Il livre ses résultats qui témoignent de l’appui favorable des répondants, lors des débats à l’Assemblée Nationale, le 19 février 2013. «[En date du 13 février 2013, 3 220 personnes avaient répondu à trois questions sur une plateforme Web de consultation citoyenne: 76,7 % des répondants étaient](#)

favorables à l'idée de créer une taxe sur la malbouffe; 68,3 % endossaient la proposition d'interdire la malbouffe près des établissements scolaires; et 82 % étaient en accord pour instaurer une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes».

Madame Hélène Daneault, députée caquiste à l'Assemblée nationale, porte-parole en santé et ancienne mairesse de la ville de Rosemère (2005-2012), qui a adopté en 2012 un règlement interdisant l'installation de restaurants rapides autour de ses écoles, manifeste un intérêt pour une limitation de la malbouffe autour des écoles. Elle indiquait à ce propos, le 12 février 2013, lors des débats de la Commission de la santé et des services sociaux à l'Assemblée nationale : « Et, même si on en parle depuis 25 ans, c'est encore étonnant de voir que, dans les milieux scolaires, on a, à proximité, de la malbouffe offerte à nos jeunes, que ce soit du primaire, du secondaire, ou du cégep, ou même universitaire. Alors, je pense qu'on n'a plus le choix, maintenant qu'on connaît... on a la connaissance qu'on a, d'agir à cet égard-là».

II. Les membres d'équipes locales des municipalités participantes

Un questionnaire a été distribué à une quinzaine de personnes appartenant aux différentes équipes de travail des municipalités participantes au projet pilote, ainsi qu'aux collaborateurs et consultants. De manière générale, des retombées sont observées par le fait que:

- les médias continuent de s'intéresser au sujet ;
- une meilleure sensibilisation des élus est observée concernant l'impact positif que pourrait avoir l'utilisation des règles d'urbanisme dans la création d'un environnement scolaire favorable aux saines habitudes de vie ;
- les élus municipaux se disent interpellés sur une base régulière par les changements positifs que peuvent avoir les politiques qu'ils mettent en œuvre sur le maintien de la santé de la population sur leurs territoires ;
- des municipalités voisines s'intéressent à l'évolution du projet au sein des villes pilotes.

La ville de Baie-Saint-Paul

Le maire, Jean Fortin, nous indique que les membres du conseil municipal sont plus sensibilisés au problème et qu'ils encadreront le plus rapidement possible ce type de restauration par un règlement de zonage fondé sur les usages conditionnels : «Il y a une plus grande réflexion par rapport à utiliser le zonage pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles, en particulier sur la façon d'intégrer cela dans notre nouveau plan d'urbanisme». La ville qui a été très sollicitée par les médias concernant les suites du projet pilote, développe une plus grande réflexion quant à l'utilisation du zonage pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles ainsi que sur la façon de l'intégrer dans son nouveau plan d'urbanisme. Baie-Saint-Paul a le souci d'améliorer sa politique de promotion des saines habitudes de vie vers une gestion optimale des usages liés à l'offre alimentaire.

La ville de Gatineau

Depuis la fin du projet pilote, Le Service d'urbanisme et du développement durable de la ville a poursuivi son objectif d'accessibilité à une alimentation saine et la promotion des saines habitudes de vie, via la préparation du schéma d'aménagement et de développement révisé. Notamment, un volet sur l'agriculture urbaine et l'accessibilité à des aliments sains a été exploré et pourra donner suite à des actions. La ville a adopté dans ce sens, une politique alimentaire en juillet 2010.

Selon Madame Magdalena Dudek, urbaniste et chargée à la réglementation au Service de l'urbanisme et du développement durable, «L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la qualité des aliments

offerts, créer des environnements favorables à une saine alimentation et enfin faciliter l'accès à des aliments sains dans les infrastructures, en accord avec la mission et les responsabilités de la ville de Gatineau et en cohérence avec son intervention dans l'aménagement du territoire et des infrastructures communautaires, culturelles, de loisir, de sport et de plein air».

Plus précisément, les changements proposés consistent à favoriser et à faciliter, dans les installations municipales et sur le territoire, l'accès à des aliments à haute valeur nutritive en accord avec les connaissances reconnues d'une saine alimentation.

La ville de Lavaltrie

Rappelons que Lavaltrie a adopté en 2010 une résolution visant à interdire l'implantation de commerces de restauration rapide autour des écoles dans un rayon de 500 mètres.

Depuis la fin du projet pilote, l'intention des élus municipaux était d'insérer, dans le cadre de la refonte du plan d'urbanisme et du règlement de zonage, une classification précise de l'offre alimentaire sur une base juridique solide. Les usages conditionnels suggérés par les conseillers urbanistiques et juridiques ne permettaient pas aux élus d'avoir une marge de manœuvre pour l'acceptation de restauration avec service au comptoir qui aurait été jugé comme «santé», cette avenue a été mise de côté.

M Carol Rivest, Urbaniste, déclarait : « À la lumière des conclusions du rapport et sur la faiblesse de nos pouvoirs actuels, je crois qu'il est primordial que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit modifiée afin de donner aux municipalités, des pouvoirs d'intervention clairs et nets en matière de restauration rapide». Ces pouvoirs devraient permettre de faire la différence entre une restauration rapide néfaste pour la santé et celle qui ne l'est pas.

III. Les Bailleurs de Fonds

Grâce au soutien financier et organisationnel de nos deux bailleurs de fonds, ce projet a pu voir le jour. Nous avons répertorié, suite à quelques évènements et activités à l'initiative de nos bailleurs de fond, celles qui ont encouragé les acteurs à favoriser la création d'environnements favorables.

Québec en Forme

Les collaborateurs contactés nous ont indiqués l'importance de la diffusion et du rayonnement accordé au Guide. Dans le cadre des Journées Annuelles de Santé Publique (JASP) 2011, le [Guide Zone-école](#) a été classé numéro 1 parmi les sujets les plus consultés sur le site de [Veille Action](#) de [Québec en Forme](#). Deux [fiches^{vi} pratiques](#) traitent des initiatives ou actions concourant à la création d'un environnement alimentaire sain autour des écoles et évoquent le Guide zone-école.

Une mobilisation spontanée s'est organisée en mars 2011, dans la ville de Malartic, où un Mc Donald était en projet de construction. Cette démarche citoyenne qui regroupait le comité local de Québec en Forme, le Conseil d'Établissement et la Commission scolaire, visait à intervenir auprès du Conseil Municipal de la ville pour interdire l'octroi du permis à Mc Donald. Cette mobilisation n'a malheureusement pas porté ses fruits, malgré la lettre d'appui du directeur général de Québec en Forme, Éric Myles. Loin d'être un échec, cette mobilisation a prouvé que les pensées peuvent évoluer par rapport à l'utilisation du zonage pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles.

Le Défi Santé 5 | 30 d'[Équilibre](#), une initiative d'Acti Menu, soutenue également par Québec en Forme, a ajouté dans les interventions possibles l'utilisation du zonage pour limiter la restauration rapide autour des écoles. Il réserve à cet effet une section aux élus, décideurs municipaux et locaux, professionnels (urbanistes, techniciens en loisirs, ingénieurs...) et intervenants, intitulée «Espace Municipalités» avec le projet : *Municipalités et familles, ensemble pour des enfants en santé^{vii}*.

En s'inscrivant, les municipalités sont encouragées à poursuivre leur efforts en vue de créer et de développer au sein de leur milieu, des environnements favorables aux saines habitudes de vie, que ce soit en matière d'aménagement, de transport actif, d'équipements, d'infrastructures ou de politiques municipales.

Le projet pilote et le Guide Zone-école apparaît sur le Wikicipal, qui est le répertoire collectif québécois s'adressant spécifiquement aux acteurs municipaux (élus, décideurs et professionnels). Il permet la diffusion et le partage de l'information et guide les acteurs municipaux dans leurs actions.

Mentionnons aussi que le Dr Juneau, co-président d'Acti-menu et porte-parole de l'Institut de cardiologie présente, aussi souvent qu'il en a l'occasion, «la nécessité pour le secteur de la santé d'intégrer dans son action l'ensemble des autres secteurs de la société dont le secteur urbanistique dans la prévention des maladies chroniques reliées aux habitudes de vie» tel qu'il le mentionnait en mai 2012 lors de la conférence d'ouverture du congrès annuel de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESS)^{viii}».

Agence de la santé publique du Canada (ASPC), section Québec

L'ASPC qui est le deuxième bailleur de fonds et grâce auquel ce projet à vue le jour, a fait la promotion du Guide auprès de ses collaborateurs internes afin qu'ils puissent en faire une distribution plus large dans leurs régions respectives ainsi qu'avec leurs partenaires.

Les partenaires internes des autres régions ont été encouragés à intégrer le document dans les projets qu'ils financent. Le volet partage et échange des connaissances, actuellement en transformation au sein l'ASPC pourra participer à faire la promotion stratégique du document.

IV. Les membres du comité scientifique

Depuis le début du projet pilote, et afin d'augmenter la diffusion de l'information, le zonage comme moyen de limiter la prolifération des restaurants rapides fait partie intégrante de certaines initiatives personnelles. D'ailleurs, Mme Sophie Paquin, conseillère urbanisme et en santé publique à la Direction de la santé publique de Montréal, et Mme Hélène Doyon de l'Agence de planification urbaine et régionale (APUR, urbanistes-conseils) et experte participant au projet pilote, ont introduit une capsule d'information sur le thème du zonage dans le cadre de cours qu'elles donnent régulièrement à l'université.

Les informations véhiculées par le Guide Zone-école ont contribué à éveiller les consciences sur la nécessité d'aider et d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes alimentaires en leur offrant un environnement facilitant le choix d'une saine alimentation. Le Guide permet de convaincre les acteurs sur la possibilité juridique et urbanistique d'utiliser les règlements d'urbanisme pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles en mettant en lumière les textes de loi autorisant les municipalités à créer ou modifier les règlements de zonage existants par des usages conditionnels:

- la Loi sur l'aménagement du l'urbanisme (article 113) : «Une municipalité peut établir des usages et prévoir, grâce à une cartographie adéquate, les endroits où ces usages pourront être exercés» ;
- la Loi sur les compétences municipales (article 85) : «Les municipalités ont également le pouvoir de réglementer en fonction du « bien-être général de [leur] population».

M Alexandre Lebel, professeur associé à l'École supérieure en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval, et également membre du comité scientifique, soutient que l'utilisation des règlements d'urbanisme à d'autres fins que l'implantation de restaurants rapides pourrait encourager la création d'environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie chez la population.

D'autre part, un outil interactif a aussi vu le jour à l'automne 2011: [Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services : un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie](#) réalisé par M. Éric Robitaille de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). C'est un outil d'analyse précieux permettant aux acteurs locaux d'avoir un portrait précis de leur territoire respectif, dans l'objectif d'améliorer les habitudes de vie des habitants. Il permet de localiser les écoles, les commerces de restauration rapide et les dépanneurs sur les différents secteurs et notamment aux alentours des écoles.

V. Les différentes initiatives porteuses de changement et inspirantes au Québec, au Canada et à l'international

La ville de Rosemère, une première source d'inspiration en matière de réglementation de zonage pour limiter la restauration rapide autour des écoles

Rosemère, ville urbaine de 14 377 habitants comptant 7 écoles (4 primaires et 3 secondaires) sur son territoire, a adopté à l'automne 2012 un règlement de zonage visant à interdire la restauration rapide autour de ses écoles. Le règlement a été rédigé dans le cadre de la refonte totale des règlements, suite à l'adoption du deuxième schéma d'aménagement. En vue de la bonification de règlements existants, le conseil municipal a fait le tour des problématiques observées au sein de la ville et a décidé d'insérer dans une partie du règlement, des usages concernant la restauration (rapide) de type «fast-food».

Dans le secteur où l'on retrouve des écoles, l'usage commercial est limité au commerce de voisinage compatible avec l'habitation avoisinante. Le commerce de restauration est limité à la «restauration et établissement avec service complet (avec ou sans terrasse)», ce qui signifie que seuls les restaurants offrant un service aux tables sont permis et que le service à l'auto (qui génère beaucoup trop de circulation) est interdit.

Aussi, la ville a créé un secteur spécifique pour les commerces classés «régionaux lourds» qui aux yeux de la municipalité représentent des inconvénients pour le voisinage au point de vue achalandage, ou autres nuisances. Ces commerces doivent être localisés de façon à limiter autant que possible leur impact négatif sur les secteurs avoisinants. C'est dans ce secteur que l'on peut retrouver entre autres : les bars, les établissements présentant des spectacles et produits érotiques et les comptoirs fixes ou mobiles de restauration rapide.

Une [capsule vidéo](#) réalisée à l'hiver 2013 a été présentée en grande première dans le cadre du Grand rassemblement 2013. Mettant en vedette la mairesse, Mme Madeleine Leduc, la directrice des services d'urbanisme, Mme Nathalie Legault, et le directeur des services communautaires, M. Alain Roy, la vidéo présente en quelques minutes les choix de Rosemère en matière de zonage et la volonté politique nécessaire pour y arriver.

Les villes de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield que traverse l'Autoroute 30^{ix}

Il est confirmé que de nouveaux commerces, dont au moins un restaurant, ouvriront à proximité des écoles. La ville de Beauharnois démontre une ouverture à l'idée de limiter les restaurants-minute autour des établissements scolaires. Le conseil se penchera sur le sujet en juin 2013, et la question sera traitée dans le cadre de la révision des plans d'aménagement d'urbanisme.

Lors de sa séance du 19 février 2013, le conseil municipal a traité du sujet dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield. M. Denis Lapointe, maire de la ville et président du Regroupement québécois des Villes et Villages en santé, nous confiait, lors d'une entrevue téléphonique, que le Guide a été très utile au conseil municipal et il se dit maintenant beaucoup plus alerte et travaille présentement sur une politique de développement social visant à changer l'approche réglementaire afin de développer, maintenir et améliorer la santé des habitants. La réflexion porte sur le réaménagement de la réglementation de la ville quant aux conditions d'implantation de nouveaux restaurants.

Dans le sens de l'uniformisation des principes d'une telle réglementation dans toutes les municipalités, monsieur Lapointe déclarait : «Il est important que toutes les villes s'entendent sur une réglementation commune pour interdire l'implantation de restaurants rapides à 500 mètres d'une école. Il faut un appui du Gouvernement aux villes dans le sens de cette réglementation commune».

Le zonage et l'environnement alimentaire fait également partie des sujets abordés lors des conférences régionales annuelles au nombre de 5 cette année. Le sujet est aussi abordé à l'Union des Municipalités.

De nombreuses actions sont réalisées au Canada comme partout dans le monde pour promouvoir de saines habitudes alimentaires

- Un rapport intitulé *Mesure de l'environnement alimentaire au Canada*¹ a été publié au mois de mai 2013. Il a été préparé pour le Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition de Santé Canada, en collaboration avec un groupe de travail du Groupe fédéral-provincial-territorial en nutrition (GFPTN). Ce rapport vise à : décrire les données probantes canadiennes actuelles sur l'accès géographique aux aliments nutritifs ainsi que les liens qui existent entre les environnements alimentaires et les résultats sur la santé liés à l'alimentation; explorer les initiatives de recherche actuelles portant sur la mesure de l'environnement alimentaire au Canada; faire ressortir les limites et lacunes des études actuelles relatives à l'environnement alimentaire.
- Le CSSS de Laval [a annoncé](#) en mars 2013, une politique alimentaire qui retire toute malbouffe de ses 17 établissements ;
- La France a imposé une «taxe soda» de deux centimes d'euros par canette le 1^{er} janvier 2012. La Hongrie s'est, elle aussi, dotée d'une taxe malbouffe, à l'automne 2011 (*la Burger Taxe*). «[Taxer la malbouffe, l'idée fait son chemin en Europe](#)», Myeurop.info – 26 juin 2012 ;
- Au Canada, le ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport (MELS) a réalisé en 2012 un fascicule afin de tracer un bilan complet de la mise en œuvre des orientations de la politique cadre «[Pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif](#)», publié à l'automne 2007, et qui découle du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, [Investir pour l'avenir](#) et de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Parmi les [principaux éléments freinant l'application des composantes prioritaires de la politique cadre](#) concernant le volet saine alimentation, il en ressort pour les écoles secondaires et les centres, la proximité des restaurants rapides et des dépanneurs de ces structures;
- Toujours en 2012, l'Association médicale de l'Ontario (AMO) souhaite, que les restaurateurs soient désormais tenus d'afficher sur leur menu la teneur en calories et en sel de leurs plats, pour lutter contre l'obésité et les maladies chroniques associées. L'une des [mesures recommandées par l'AMO](#) est de restreindre l'accès à la malbouffe dans les centres récréatifs et les autres établissements fréquentés principalement par les jeunes ;

¹ MESURE DEL'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE au Canada
www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/pol/index-fra.php

- [«New York: la Commission municipale de la santé limite la consommation de boissons sucrées»](#), La Presse Canadienne - 13 septembre 2012 ;
- La ville de New York proposait d'interdire le gobelet grand modèle des boissons gazeuses et sucrées dans les restaurants, les cinémas et chez les vendeurs ambulants pour combattre l'épidémie d'obésité. Cette règle qui devait entrer en vigueur le 12 mars 2013 a malheureusement été invalidée par le juge Milton Tingling de la cour suprême de l'État de New York. [«Un juge refuse l'interdiction des sodas géants à New York»](#), La Presse Canadienne – 11 mars 2013;
- En Grande-Bretagne, 220 000 médecins demandent une augmentation de 20 % du coût des sodas, moins de fast-food à proximité des écoles et l'interdiction de la nourriture malsaine dans les hôpitaux afin d'empêcher que le pays rentre dans une spirale de l'obésité. [«Royaume-Uni : “Le gros de l'Europe”](#)», Presseurop - 18 février 2013.

Ces éléments, pour ne citer que ceux-là, démontrent d'une part la prise de conscience et la mobilisation pour offrir à nos jeunes une alimentation saine et nutritive, et d'autre part la nécessité absolue d'y associer le monde municipal par l'utilisation des règlements d'urbanisme, aux actions de prévention existantes.

En conclusion

L'intérêt suscité à la suite du projet pilote et de la parution du Guide Zone-école, ont permis d'informer et de sensibiliser davantage les élus municipaux et de nombreux acteurs du monde communautaire sur la possibilité et la nécessité de réglementer en faveur de la création d'un environnement participant au maintien de la santé. Ce bilan a permis de répertorier les éléments mettant en relief les initiatives porteuses de changement afin de nourrir la réflexion et d'engendrer l'action. Nous en listons les principales :

- ROSEMERE a adopté le premier règlement limitant la restauration rapide autour des écoles au Québec à l'automne 2012 ! Une première au niveau municipal, confirmant la faisabilité juridique, urbanistique et politique d'utiliser les règlements d'urbanisme pour créer un environnement alimentaire sain autour des écoles ;
- L'ASPQ et la Coalition Poids ont été invitées à 18 reprises depuis le lancement du Guide Zone-école, en plus des prochaines présentations prévues pour l'année 2013 ;
- L'utilisation du zonage municipal comme moyen pour modifier l'offre alimentaire dans un secteur donné a été évoqué positivement à l'Assemblée nationale par deux députés de deux partis politiques différents ;
- Les médias en parlent de façon régulière ;
- Les élus municipaux sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de repenser l'aménagement de leur territoire de sorte à offrir à leur population, et notamment aux jeunes, des environnements propices au choix d'une saine alimentation combinée à une activité physique régulière ;
- À travers le monde, plusieurs initiatives au niveau municipal vont dans le sens d'une limitation voire une interdiction de la consommation d'aliments par l'encadrement de l'installation des restaurants rapides ainsi que des produits alimentaires proposés.

ⁱ P. Lamontagne et D. Hamel. *Le poids corporel chez les enfants et adolescents du Québec : de 1978 à 2005*, Institut national de santé publique du Québec, 2009 : Santé et Services Sociaux : Obésité chez l'enfant : Le surplus de poids chez les jeunes
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/nutrition/index.php?obesite_chez_enfant

ⁱⁱ Austin, S.B., Melly, S.J., Sanchez, B.N., Patel, A., Buka, S. et Gortmaker, S.L., (2005). Clustering of fast food restaurants around schools : a novel application of spatial statistics to the study of food environments. *American Journal of Public Health*, 95 (9), 1575-81.

ⁱⁱⁱ Institut de la statistique du Québec. *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011, TOME 1. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé physique et leurs habitudes de vie.*
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2012/EQSJS_tome1.pdf

^{iv} http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/102106/E93982.pdf

^v <http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2013/CBAF/Librechange201304111745.aspx>

^{vi} Documents sur veilleaction.org mentionnant l'ASPQ + guide :
Environnement bâti et saine alimentation
<http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/environnement-bati-et-saine-alimentation.html>
Au 3 mars 2011 : 319 pageviews et 233 unique pageviews
Malbouffe et écoles : les villes peuvent agir
<http://veilleaction.org/les-veilles/731-malbouffe-et-ecoles-les-villes-peuvent-agir.html>

Au 3 mars 2011: 4 pageviews et 4 unique pageviews

^{vii} <http://www.defisante.ca/fr/municipalites/le-projet-municipalites-et-familles-ensemble-pour-des-enfants-en-sante>

^{viii} http://www.aqesss.qc.ca/2265/31_mai.aqesss

^{ix} «Écoles ciblées sur l'autoroute de la malbouffe» Journal La Presse - 22 octobre 2012,
<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/21/01-4585547-ecoles-ciblees-sur-lautoroute-de-la-malbouffe.php>